

Affaires courantes

LA NORME VARIABLE D'ADMISSIBILITÉ

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par 56 habitants de ma circonscription, plus précisément de Bay Roberts, Harbour Grace, Carbonear, Bristol's Hope, la région de Perry's Cove et Salmon Cove.

Les pétitionnaires s'inquiètent du fait que les Terre-Neuviens ne pourront toucher de prestations d'assurance-chômage qu'après 14 semaines de travail au lieu de 10.

Ils signalent également que le taux de chômage à Terre-Neuve est l'un des plus élevés au pays. Par conséquent, ils exhortent humblement le Parlement à appliquer sans délai la norme variable d'admissibilité.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition signée par de nombreux habitants de Mississauga, en Ontario, qui s'opposent à la taxe sur les produits et services, plus particulièrement à sa perception sur les livres et les imprimés.

• (1520)

Les pétitionnaires rappellent à la Chambre que la chose imprimée est la pierre angulaire de la démocratie. La liberté de la presse est, bien sûr, l'un des droits protégés par notre Charte des droits et libertés.

Pourtant, le gouvernement, dans un geste de mépris, a décidé de percevoir une taxe sur les imprimés, ce à quoi les pétitionnaires s'opposent. Ils exhortent le Parlement à rejeter cette mesure qui est d'une injustice monstrueuse.

L'hon. Bob Kaplan (York—Centre): Monsieur le Président, à l'instar de mon collègue de Kingston et les Îles, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux habitants de tous les coins de Mississauga.

Les pétitionnaires sont grandement consternés devant la décision du gouvernement qui se propose d'appliquer la taxe sur les produits et services aux imprimés. Ils font remarquer que jamais, dans notre histoire, un gouvernement n'a imposé de taxe sur les livres, que cela ne s'est jamais vu et que cette décision va à l'encontre des principes fondamentaux tels que les comprennent les Canadiens et ne tient pas compte de l'importance de la chose imprimée.

Ils exhortent le gouvernement à ne pas percevoir cette taxe, du moins sur les livres.

M. Joseph Volpe (Eglington—Lawrence): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter une pétition au nom de beaucoup de Canadiens de divers quartiers de Toronto et des environs, notamment des circonscriptions de Mississauga-Sud et de Mississauga-Ouest, dont les députés ne sont pas disposés à présenter ces pétitions. Parmi les autres endroits, je remarque Thornhill, Newmarket, North York, Downsview, Toronto et Scarborough.

Les pétitionnaires demandent humblement à la Chambre d'implorer le gouvernement de revenir sur sa décision d'imposer la TPS sur les livres et autres imprimés qui sont les véhicules de la démocratie, de la culture et de l'éducation. Tout cela est important pour l'épanouissement d'une société instruite et productive, mais la TPS aura une incidence regrettable parce que le gouvernement a refusé de ramener à zéro le taux de la taxe sur les revues, les livres, les journaux et les autres imprimés.

LA FONDATION DES LANGUES PATRIMONIALES

M. Joseph Volpe (Eglington—Lawrence): Monsieur le Président, je profite de ce que j'ai la parole pour dire un mot d'une autre pétition qui n'est pas conforme aux exigences de l'article 36.

D'autres citoyens attirent l'attention sur la décision qu'a prise le gouvernement de retirer de l'argent à la Fondation des langues patrimoniales. Cette décision a elle aussi une incidence négative sur leur capacité de promouvoir, pour un groupe très précis de personnes à Toronto et ailleurs au Canada, la démocratie, la culture et l'éducation dans une société instruite.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Catherine Callbeck (Malpègue): Monsieur le Président, je prends la parole en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter trois pétitions signées par un grand nombre de Canadiens inquiets, qui s'opposent à l'application de la TPS aux magazines, aux livres et aux journaux.

Ils demandent au Parlement de revenir sur sa décision. Ce que demandent ces Canadiens, c'est de ne pas taxer la lecture.

M. Stan Keyes (Hamilton—Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter à la Chambre une pétition certifiée correcte par le greffier des pétitions.

La pétition porte non seulement la signature de citoyens de ma circonscription, Hamilton—Ouest, mais aussi celle d'un grand nombre de citoyens de la circonscription de Burlington. Certains signataires viennent également de Guelph, de Fallingbrook et d'Appleford.